

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023 52000

ID: 093-200057875-20230228-D2023 134-AU

## **DECISION Nº 2023 - 134**

## OBJET: Contrat pour l'organisation d'un atelier au cinéma le Trianon à Romainville - Bods Production

## LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial;

Vu la délibération 2011\_12\_13\_27 du Conseil communautaire du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 8 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figure le cinéma le Trianon à Romainville;

Vu le contrat proposé par Bods Production pour l'organisation d'un atelier de réalisation d'un court métrage vidéo sur le thème du sport, du 20 au 24 février 2023, au cinéma le Trianon ;

Considérant l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser les interventions artistiques sur le territoire ;

## DECIDE

Article 1er: D'approuver le contrat avec Bods Production – 17 rue Colette – 75017 Paris, pour une somme

globale de 2 280,00 € TTC (deux mille deux cent quatre-vingts euros).

Article 2: Dit que la dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante,

Article 3: Ampliation de la présente décision sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

- Madame la Trésorière ;

Par ailleurs notification en est faite à Bods Production.

Fait à Romainville, le 20 février 2023

Signé électroniquement par : Pa Date de signature : 24/02/2023

Qualité : Président d'Est Ensemb

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la prése de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr » RD Préfecture :

Publication :